



UNIVERSITÉ DE NANTES

Informations sur le retrait des diplômes DELF & DALF

Les diplômes sont disponibles auprès du Service Universitaire des Langues

Trois mois après la proclamation des résultats

Trois possibilités pour le retrait des diplômes

Vous venez chercher votre diplôme :

Le bureau 301 du Service Universitaire des Langues se tient à votre disposition tous les vendredis de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Merci de venir avec une pièce d'identité (passeport, carte de séjour)

Vous souhaitez que le diplôme soit envoyé :

- A une adresse **hors Europe** :

Transmettre le formulaire joint complété à sul-fle@univ-nantes.fr.

Le diplôme sera transmis à l'Ambassade la plus proche de votre domicile.

- A une adresse **en Europe** :

Contactez sul-fle@univ-nantes.fr pour connaître le montant du tarif (en recommandé avec Accusé de réception) des timbres qui seront à nous transmettre accompagner du formulaire joint

Université de Nantes – I-FLE
A l'attention de Mme VILAÇA Prêçilia
Chemin de la Censive du Tertre – B.P. 81227
44312 NANTES CEDEX 3
France

Une personne vient chercher votre diplôme :

Il vous est également possible de faire retirer votre diplôme par un tiers, avec une procuration, au bureau 301 du Service Universitaire des Langues

Tous les vendredis de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Le jour de sa venue, la personne doit avoir avec elle :

- Le document « Procuration pour le retrait d'un diplôme »
- La copie de sa pièce d'identité,
- La copie de votre pièce d'identité.